

---

---

# L'OBJET INSOLITE N°1

---

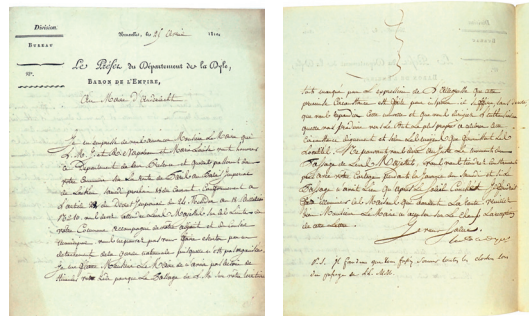
---

**Lettre du préfet du département de la Dyle, le marquis de La Tour du Pin Gouvernet, au maire d'Anderlecht, Michel Van Soust, annonçant le passage de l'Empereur Napoléon à Anderlecht, Bruxelles, 25 avril 1810.**

---

---

L'année 2021 est marquée par la commémoration du bicentenaire de la mort de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>, décédé à Sainte-Hélène le 5 mai 1821 à l'âge de 51 ans. Vous pensiez tout connaître du personnage mais saviez-vous que Napoléon est passé à Anderlecht ? Passé car il ne s'y est pas arrêté... en route pour Bruxelles. C'était en 1810. Les archives communales conservent un document original et inédit qui prouve ce fait anodin, méconnu mais historique. C'est « l'objet insolite » de cet été. Examinons-le de plus près...



## Un document administratif

Écrite en français, langue officielle, cette lettre émane de la préfecture du département de la Dyle, dont le chef-lieu est Bruxelles. Rédigé dans un style plutôt emphatique, sur un ton poli mais péremptoire, il s'agit d'un bel exemple de courrier administratif du Premier Empire. Le texte/la traduction est le suivant :

(recto)  
Bruxelles, le 25 avril 1810.

Le Préfet du département de la Dyle,  
BARON DE L'EMPIRE,  
Au Maire d'Anderlecht

*Je m'empresse de vous annoncer Monsieur le Maire que L(eurs) M(ajestés) I(mpériales) et R(oyales) Napoléon et Marie-Louise vont honorer ce département de leur présence et qu'elles passeront dans votre commune sur la route de Paris au palais impérial de Laeken, samedi prochain 28 du courant. Conformément à l'article 22 du Décret impérial du 24 Messidor an 12 Bulletin n° 10, vous devez attendre Leurs Majestés sur les limites de votre Commune accompagné de votre adjoint et du Conseil municipal, vous ne pouvez pas vous faire escorter par un détachement de la garde nationale puisqu'elle n'est pas organisée. Je me flatte, Monsieur le Maire, de n'avoir pas besoin de stimuler votre zèle pour que le passage de L(eurs) M(ajestés) sur votre territoire*

(verso)

*soit marqué par l'expression de l'allégresse que cette précieuse circonstance est faite pour inspirer. Il suffira, sans doute, que vous répandiez cette nouvelle et que vous dirigiez l'enthousiasme qu'elle va produire vers le but le plus propre à célébrer cette circonstance dignement et selon les moyens que fournissent les localités. Ne pouvant vous dire au juste le moment du passage de Leurs Majestés, vous vous tiendrez constamment prêt avec votre cortège pendant la journée du samedi et si le passage n'avait lieu qu'après le soleil couché, il faudrait faire illuminer les maisons qui bordent la route.*

*Veillez bien, Monsieur le Maire, m'accuser sur le champ la réception de cette lettre. Je vous salue.*

(signature)

*P(ost)S(criptum). Il faudra que vous fassiez sonner toutes les cloches lors du passage de LL(eurs) MM(ajestés).*

Remarquons que le texte de la lettre est d'une première main, sans doute un secrétaire, tandis que la signature, illisible, et le post-scriptum sont de la main du préfet.

### **Les personnages mentionnés dans le texte**

Quatre personnages apparaissent dans la lettre. Seuls sont mentionnés par leur nom Napoléon et Marie-Louise. Les deux autres, l'auteur et le destinataire, sont désignés par leur titre respectif, sans être nommés : le préfet et le maire.

Napoléon (1769-1821) est depuis 1804 empereur des Français. En 1805, il est aussi devenu roi d'Italie, ce qui explique le prédicat de « Majesté Impériale et Royale » utilisé dans la lettre. Après avoir répudié Joséphine qui ne pouvait lui donner un héritier, Napoléon épouse en avril 1810 l'archiduchesse Marie-Louise (1791-1847), fille de l'empereur d'Autriche. C'est à peine quatre semaines après leur mariage qu'il décide de visiter avec sa nouvelle épouse les départements du Nord, anciens Pays-Bas autrichiens et future Belgique. Pour Napoléon, il s'agit du quatrième voyage en « Belgique ». Il en fera six en tout – le dernier, fatal, s'arrêta à Waterloo – et ce voyage de 1810 sera le plus long : il durera du 29 avril au 21 mai. L'empereur veut tout d'abord montrer au peuple la nouvelle impératrice, Marie-Louise, et profiter de son aura pour s'attirer la sympathie des « Belges » dont beaucoup ont encore la nostalgie du régime autrichien.

Le préfet est le haut fonctionnaire représentant de L'empereur au niveau du département. Celui de la Dyle fut créé en 1795, tout comme la commune d'Anderlecht, lors de l'annexion des Pays-Bas autrichiens à la France. Le département de la Dyle deviendra par après la province de Brabant. De 1808 à 1813, le poste de préfet de la Dyle est occupé par Frédéric-Séraphin, marquis de La Tour du Pin Gouvernet (1759-1837), qui est donc le signataire de la lettre. Il est aujourd'hui surtout connu comme l'époux de Lucie Dillon (1770-1853), auteur de mémoires intitulés *Journal d'une femme de cinquante ans*, mémoires dans lesquels elle raconte notamment ce séjour de Napoléon et Marie-Louise à Bruxelles. Leur fille Marie épousa en 1813 à Bruxelles Auguste de Liedekerke-Beaufort. De nombreux descendants du couple vivent aujourd'hui en Belgique.

Le maire d'Anderlecht est à l'époque Michel François Van Soust (1762-1825). Fabricant d'indiennes, cotonnades imprimées, c'est l'un des premiers industriels établis sur le territoire d'Anderlecht. Il est maire de la commune de 1801 à 1812.

### **Un décret impérial**

La lettre est intéressante par les détails qu'elle donne sur le protocole établi lors des déplacements officiels de l'empereur. Elle fait référence à un décret qui règle la question et dont la date, indiquée en calendrier républicain – 24 messidor an XII – correspond au 13 juillet 1804 du calendrier grégorien. Le texte de ce décret (p. 22-23) précise ainsi les obligations des autorités locales lors des visites de l'empereur : « Section II – Honneurs civils. 21. Dans les voyages que Sa Majesté fera, et qui auront été annoncés par les ministres, sa réception aura lieu de la manière suivante. 22. Le préfet viendra, accompagné d'un détachement de gendarmerie et de la garde nationale du canton, la recevoir sur la limite du département. Chaque sous-préfet viendra pareillement la recevoir sur la limite de son arrondissement. Les maires des communes l'attendront, sur la limite de leurs municipalités respectives. Ils seront accompagnés de leurs adjoints, du conseil municipal, et d'un détachement de la garde nationale. 23. A l'entrée de l'Empereur dans chaque commune, toutes les cloches sonneront ; si l'église se trouve sur son passage, le curé ou desservant se tiendra sur la porte, en habits sacerdotaux, avec son clergé. »

### **L'arrivée à Bruxelles un jour plus tard que prévu...**

Dans son courrier, le préfet prévoit le passage de l'empereur et de l'impératrice à Anderlecht le samedi 28 avril, tout en prenant la précaution de dire qu'il ne sait pas exactement quand celui-ci arrivera. Sage précaution puisque c'est finalement le dimanche 29 avril en fin de journée, donc avec un jour de retard, que le cortège impérial arrive à Bruxelles.

Partis le matin de Cambrai, Napoléon et Marie-Louise prennent la route pour Bruxelles en passant par Valenciennes et Mons. C'est donc sur la chaussée de Mons que les Anderlechtois de l'époque ont pu voir passer à toute allure la voiture impériale attelée de huit chevaux ainsi que l'impressionnante escorte qui l'accompagnait et qui ne comptait pas moins de 250 personnes. Et il faut supposer que le maire était bien à son poste à la limite d'Anderlecht et de Leeuw-Saint-Pierre.

Ce dimanche 29 avril 1810, peu avant 7 heures du soir, l'empereur, l'impératrice et leur escorte arrivent enfin à Bruxelles, à la porte d'Anderlecht qui a été flanquée de deux pyramides. Une tente y a aussi été dressée, sous laquelle se tient Charles-Joseph d'Ursel (1777-1860), maire de Bruxelles, entouré de ses adjoints et du conseil municipal. Après une harangue du maire et une réponse de l'empereur auxquelles personne ne comprend rien tant les acclamations de la foule sont fortes, le comte d'Ursel offre à Napoléon les clefs de la ville.

La voiture du couple impérial repart ensuite et traverse la ville pavoisée pour se diriger vers le château de Laeken où Napoléon et Marie-Louise vont loger. Le château, construit au début des années 1780 pour les gouverneurs des Pays-Bas autrichiens, l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, et son époux, le duc Albert de Saxe-Teschen, servit en effet à Napoléon de résidence officielle à Bruxelles, notamment lors de ce séjour.

## À lire

Gustave MAISON, Anne et Paul van YPERSELE de STRIHOU, *Napoléon en Belgique*, Bruxelles, 2002, éd. Racine, 296 pp., coll. *Les Racines de l'Histoire*

Marquise de LA TOUR du PIN, *Mémoires. Journal d'une femme de cinquante ans (1778-1815)*, Paris, 1979, éd. Mercure de France, 486 pp., coll. *Le Temps retrouvé*

## Remerciements

Iris Andouche  
Philippe Charlet  
Monique Hepner  
Marcel Jacobs  
Eric Legrand

## Conception, recherches et texte

Frédéric Leroy  
*Service des Monuments et Sites*  
*Administration communale d'Anderlecht*

## Graphisme

Collin Hotermans

## E.R.

Marcel Vermeulen  
Place du Conseil 1  
1070 Anderlecht

